



Kinshasa, le 25 AOÛT 2022

Le Président

DECISION N° 001/AVRP/PN/MNB/08 du 25 août 2022 PORTANT NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT, D'UN SECRETAIRE GENERAL ET D'UN SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DU PARTI.

Le Président National,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques ;

Vu les Statuts du parti politique Action des Volontaires pour la Relève Patriotique, spécialement à son article 27 point 5 ;

Vu le procès-verbal n°001/AVRP/MF/KVJ/ du 16 juillet 2022 des membres fondateurs portant désignation d'un Président National du parti ;

Considérant la nécessité et l'urgence de doter le Parti des animateurs à titre provisoire ;

Décide :

Article 1^{er} :

Est nommé Vice-Président National

Monsieur YANGOTIKALA SENGALady

Article 2 :

Sont nommés :

Secrétaire Général :

Monsieur KASEREKA VAYIKEHYA Jules

Secrétaire Général adjoint :

Monsieur LIYONGO ISAMBA Henri Paul 9/.

Article 3 :

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **25 AOUT 2022**

MUHINDO NZANGI BUTO

